



demande licenciement à l'amiable et entretien prévu

Par **laetfab**, le **21/12/2008** à **18:56**

Bonjour',

voilà je suis à la fin de mon congé parental et je ne compte pas reprendre mon activité. De ce fait, j'ai fait un courrier à mon employeur en recommandé pour lui demandé un licenciement à l'amiable.

Celui ci veut me voir en début d'année pour en parler en fait ce n'est pas mon employeur directement que je verrais étant donné que c'est une grande structure donc je vais être reçu par le directeur régional ainsi que le responsable du service juridique et social.

A quoi dois je m'attendre ?

Ai je le droit de réclamer une prime de fin de contrat?

Sachant que cela fait depuis environ 7 ans que je suis en congé parental j'en ai cumulé deux à la fois.

quelle sont mes droits?

merci

Par **Visiteur**, le **22/12/2008** à **13:44**

bonjour,

[fluo]]'ai fait un courrier à mon employeur en recommandé pour lui demandé un licenciement

à l'amiable. [/fluo]

vous parlez de la rupture conventionnelle en vigueur depuis cet été ?

Par **laetfab**, le **22/12/2008** à **14:59**

Bonjour,

oui c'est cela

Par **Visiteur**, le **22/12/2008** à **15:08**

re.

je vous propose de lire ceci, histoire de savoir de quoi vous allez parler lors de votre entretien :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>

vous avez aussi le calcul de l'indemnité de rupture...

votre congé parental compte pour moitié dans votre ancienneté.

bonne lecture et n'hésitez pas à revenir....

bonnes fêtes....